

## Non aux ordres professionnels !

Avec le personnel de l'Assistance Publique, mobilisons-nous !

Mardi 26 janvier 2010 - Manifestation à 12 heures  
devant le Ministère de la Santé (métro : Ecole Militaire)

Depuis septembre 2009 et les premiers appels à inscription à l'ordre infirmier, de nombreux professionnels refusent de payer la cotisation avec l'appui des organisations syndicales. Des membres des conseils de l'ordre démissionnent. La mobilisation s'organise pour obtenir l'abrogation de ces structures ordinales qui ne correspondent pas à nos revendications.

Alors pourquoi le Ministère reste-t-il aussi figé face à cette opposition ? Il nous dit que les ordres professionnels permettront une reconnaissance de nos diplômes et de nos métiers. FAUX !

Les missions confiées aux ordres mettent en lumière le sens de ces structures :

- réduction des services publics,
- étranglement des hôpitaux publics,
- adaptation des métiers à la pénurie médicale.

## Suppression des DDASS et des DRASS et transfert de dépenses... ... vers le personnel !

Les DDASS et les DRASS ont aujourd'hui pour mission l'enregistrement des diplômes et de l'autorisation d'exercer, celle de la tenue des tableaux de démographie professionnelle qui permet d'indiquer les besoins d'adaptation en matière de formations professionnelles supplémentaires ...

Mais dans le cadre DE la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) le gouvernement a pris la décision de transférer ces missions de service public à des structures privées. La loi HPST (loi Bachelot) prévoit de faire disparaître les DDASS et les DRASS et demandera dorénavant aux seuls professionnels de financer ces missions en payant une cotisation à l'ordre !

Le niveau de la cotisation, fixé à 75 euros pour la première année, ne peut qu'augmenter au fur et à mesure de la montée en charge des ordres et donc de la fermeture progressive des DDASS et DRASS !

## Responsabilité individuelle au détriment de la responsabilité des employeurs.

L'ordre est chargé de rédiger un code de déontologie, à signer, en engageant ainsi la responsabilité des professionnels. Or nous savons que connaître les règles ne suffit pas. Le Code de déontologie n'engage en rien la responsabilité de l'employeur, qui a pourtant une obligation des moyens pour permettre aux professionnels d'accomplir leurs missions.

## Patients malmenés !

Avec les ordres professionnels le gouvernement pourra plus facilement réaliser son rêve de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Il pourra faire appel aux professionnels libéraux pour réaliser des actes au détriment d'une prise en charge globale de l'usager.

## La représentativité de personnels écartée

L'ordre d'infirmier sera l'interlocuteur unique du Ministère de la Santé en empêchant ainsi les organisations syndicales représentatives d'intervenir sur le contenu professionnel au moment où tous les programmes de formation des professions de santé sont remodelés. L'ordre sera aussi l'interlocuteur pour les « coopérations » : transferts de compétences, du médecin vers les infirmiers, des infirmiers vers les aides-soignants....

## Non aux Ordres !

Pour le respect et la reconnaissance des professions de santé !

Mardi 26 janvier. Mobilisation nationale

Rassemblements à Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Strasbourg.

Pour l'Île de France,

à l'appel de l'intersyndicale CGT,CFDT, CFTC, FO, FSU, UNSA

Rassemblement à 12h devant le Ministère de la Santé  
(métro : Ecole Militaire).

Un préavis de grève a été déposé (la journée, demi-journée, une heure...)